
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

LOI N° 2019 – 02 DU 17 JANVIER 2019

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 12 novembre 2018, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'appui à la compétitivité économique de la République du Bénin.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 11 janvier 2019 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de quatre millions huit cent trente mille (4 830 000) d'Unités de Compte, équivalant à trois milliards huit cent vingt-deux millions (3 822 000 000) de francs CFA, signé à Cotonou, le 12 novembre 2018, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'appui à la compétitivité économique de la République du Bénin.

Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 17 janvier 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,




Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,


Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,


Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR : 6 - AN : 4 - CC : 2 - CS : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - HCJ : 2 - MEF : 2 - MJL : 2 - AUTRES MINISTERES : 20
- SGG : 4 - JORB : 1.